



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE SEANCE DU 14 MARS 2025

Ouverture de la séance à 19h 00

Nombre de conseillers:		Date de convocation:	10-03-25
En exercice:	22	Date d'affichage:	10-03-25
Quorum:	11		
Présents:	19		
Votants:	20 (dont 1 pouvoir)		

Présents: M. et Mmes GENON Hervé - GAZET Véronique - BAZIN Josyane - BIBOLLET Nicolas - COMBET Claire - DELWAL Jean-Luc - JABOUILLE Martine - LEGRAND Alexandra - MANENTI Rémy - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MASSUTTI Carole - MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno - PAVIET Laura - PEREZ Stéphanie - RICHARD Denis - RICO José - RIZZON Bruno

Excusés: M. et Mmes JALLIFIER-VERNE Christelle (pouvoir à Véronique GAZET) - GACHET Roger - GENON Marie

A été nommé secrétaire de séance: Denis RICHARD



Ordre du jour de la séance:

- Approbation du PV de séance du 17 janvier 2025
- Approbation de l'ordre du jour
- Désignation du secrétaire de séance
- Compte de gestion et compte administratif 2024 lotissement La Blancherie II
- Compte de gestion et compte administratif 2024 Commune de Val-D'Arc
- Budget commune de Val-d'Arc
- Affectation de résultat
- Vote des taux Etat 1259
- Indemnités conseillers municipaux
- Convention de participation sur le risque « santé » : mandatement du CDG pour lancer la procédure
- PLU : avenant co-traitant remplaçant
- Echange parcellaire « Le Chaix » commune déléguée de Randens
- Avancement de grade : ouvertures de poste
- Accord transactionnel affaire DOIT-LHOTTE
- Facturation des enrobés suite aux tranchées réalisées par Mr KARATAS
- Locaux de l'école de musique : réflexion sur un éventuel déménagement
- Groupe scolaire Randens : avenants

Mairie déléguée  
4 place de la Mairie  
Randens  
73220 Val-d'Arc  
mairie.randens@orange.fr  
04 79 36 21 13

4 place de la Mairie  
Randens  
73220 Val-d'Arc  
mairie.valdarc73@orange.fr  
04 79 65 28 29

Mairie déléguée  
2 rue de l'Hôtel de Ville  
Aiguebelle  
73220 Val-d'Arc  
mairie.aiguebelle73@wanadoo.fr  
04 79 36 20 25

<http://www.valdarc.fr>

- Questions diverses : subvention de la vie pour eux

### 1. Approbation du PV de séance du conseil du 17 janvier 2025 :

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du conseil du 17 janvier 2025 à l'approbation des membres du conseil municipal.

Le procès-verbal est adopté

Vote: Pour: 20

Contre: 0

Abstention: 0

### 2. Approbation de l'ordre du jour :

Le Conseil Municipal approuve l'ordre du jour à l'unanimité.

### 3. Désignation du secrétaire de séance :

Denis Richard est désigné comme secrétaire de séance

### 4. Compte de gestion et compte administratif 2024 lotissement la Blancherie II :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 602.70 €. Compte tenu d'un excédent antérieur de 123 723.28 €, le résultat définitif est de 122 120.58 €. L'opération du lotissement de la Blancherie II étant close, ce résultat est affecté au budget de la Commune de Val-d'Arc.

Ce budget et cette décision sont mis aux votes :

Vote: Pour: 20

Contre: 0

Abstention: 0

### 5. Compte de gestion et compte administratif 2024 commune de Val-d'Arc :

L'adjoint aux finances fait la présentation du compte de la gestion de la Commune.

Pour 2024, la section de fonctionnement s'élève en dépenses à 1 929 370 € pour un montant de recettes de 2 429 847 € soit un excédent de 500 477 €. Pour la section investissement, les dépenses ont été 3 447 519 € pour 2 533 899 € de recettes, soit un déficit de 913 660 €.

Mairie déléguée  
4 place de la Mairie  
Randens  
73220 Val-d'Arc  
mairie.randens@orange.fr  
04 79 36 21 13

4 place de la Mairie  
Randens  
73220 Val-d'Arc  
mairie.valdarc73@orange.fr  
04 79 65 28 29

Mairie déléguée  
2 rue de l'Hôtel de Ville  
Aiguebelle  
73220 Val-d'Arc  
mairie.aiguebelle73@wanadoo.fr  
04 79 36 20 25

<http://www.valdarc.fr>

Le compte de gestion est mis au vote ;

Vote: Pour: 20      Contre: 0      Abstention: 0

Le compte administratif est mis au vote ;

Vote: Pour: 19      Contre: 0      Abstention: 0

Le compte de gestion et le compte administratif sont adoptés.

## 6. Affectation des résultats :

Au niveau de la section d'investissements, le résultat définitif est déficitaire et s'élève à 1 219 579 € (résultat déficitaire 2024 de 916 660 € + déficit antérieur de 161 619 € + Restes à Réaliser déficitaire de 144 300 €).

Au niveau de la section de fonctionnement, le résultat définitif excédentaire s'élève à 1 398 816 € (résultat 2024 excédentaire de 500 477 € + excédent antérieur de 1 181 655 € - la part affectée à l'investissement en 2024 de 283 316 €).

Le déficit d'investissement + les Restes à réaliser doivent être absorbés par le résultat de fonctionnement.

L'affectation des résultats est la suivante:

Section investissement en dépenses (D001): 1 075 278,88 €

Section investissement en recettes: 1 219 578,88 € au 1068

Section de fonctionnement en recettes (R002) : 301 357,71 € (179 237 € + report du résultat de la Blancherie II de 122 120 €)

Vote: Pour: 20      Contre: 0      Abstention: 0

## 7. Budget commune de Val-d 'Arc :

Mairie déléguée  
4 place de la Mairie  
Randens  
73220 Val-d'Arc  
mairie.randens@orange.fr  
04 79 36 21 13

4 place de la Mairie  
Randens  
73220 Val-d'Arc  
mairie.valdarc73@orange.fr  
04 79 65 28 29

<http://www.valdarc.fr>

Mairie déléguée  
2 rue de l'Hôtel de Ville  
Aiguebelle  
73220 Val-d'Arc  
mairie.aiguebelle73@wanadoo.fr  
04 79 36 20 25

L'adjoint aux finances présente les projets de budget en détaillant les grands postes de dépenses et de recettes, et les différents projets.

Le budget primitif de la section de fonctionnement est de 2 620 778 € et le montant du budget pour la section d'investissement est de 4 345 726 €

Le budget de fonctionnement puis le budget d'investissement sont soumis au vote du Conseil Municipal

Vote: Pour: 20      Contre: 0      Abstention: 0

### **8. Vote des taux d'imposition :**

Une discussion relative à l'augmentation des coûts de fonctionnement de la commune et sur les besoins en matière d'investissement s'engage. Après débat, une proposition d'augmentation des taux de 2%, correspondant au niveau de l'inflation, est faite et elle est soumise au vote :

Vote: Pour: 13      Contre: 7      Abstention: 0

### **9. Indemnités Conseillers Municipaux :**

Le Conseil décide d'accorder une indemnité à des conseillers qui se sont impliqués dans la vie et l'animation de la commune

Vote: Pour: 20      Contre: 0      Abstention: 0

### **10. Convention de participation sur le risque « santé »: mandatement du CDG pour lancer la procédure :**

Le Conseil donne son accord pour lancer la procédure.

Vote: Pour: 20      Contre: 0      Abstention: 0

### **11. PLU : avenant co-traitant remplaçant :**

Mairie déléguée  
4 place de la Mairie  
Randens  
73220 Val-d'Arc  
mairie.randens@orange.fr  
04 79 36 21 13

4 place de la Mairie  
Randens  
73220 Val-d'Arc  
mairie.valdarc73@orange.fr  
04 79 65 28 29

Mairie déléguée  
2 rue de l'Hôtel de Ville  
Aiguebelle  
73220 Val-d'Arc  
mairie.aiguebelle73@wanadoo.fr  
04 79 36 20 25

<http://www.valdarc.fr>

Le Conseil donne son autorisation pour transférer la dernière phase du PLU de la société « Terre d'urbanisme » qui cesse son activité et intégrer une entreprise plus importante (ARTER).

Vote : Pour : 20      Contre : 0      Abstention : 0

### **12-Echange Parcellaire « le Chaix » commune déléguée de Randens :**

Le Conseil décide de lancer une procédure de déclassement, si besoin, du chemin qui est dans le domaine public pour l'intégrer dans le domaine privé de la Commune. La Commune est favorable à cet échange.

Vote : Pour : 20      Contre : 0      Abstention : 0

### **13-Avancement de grade : ouvertures de poste :**

Le Conseil décide de 5 avancements de grade et une ouverture d'un poste adjoint technique :

Vote : Pour : 20      Contre : 0      Abstention : 0

### **14- Accord transactionnel affaire DOIT-LHOTTE :**

Le Conseil donne son accord pour une transaction fixée à 2,10 € le m2

Vote : Pour : 20      Contre : 0      Abstention : 0

### **15-Facturation des enrobés suite aux tranchées réalisées par Mr KARATAS :**

La commune a réglé la facturation des enrobés réalisés Rue Sainte Catherine. Celle-ci incombait à Mr KARATAS qui ne l'a pas honorée. La commune va effectuer des démarches auprès de cette personne pour obtenir le remboursement.

Vote : Pour : 20      Contre : 0      Abstention : 0

### **16-Locaux de l'école de musique : réflexion sur un éventuel déménagement :**

Les locaux actuels de l'Ecole de Musique situés au Parc Rochette ne sont plus adaptés. Le Conseil crée une commission afin d'élaborer et de proposer différentes solutions.

Vote : Pour : 20      Contre : 0      Abstention : 0

Mairie déléguée  
4 place de la Mairie  
Randens  
73220 Val-d'Arc  
mairie.randens@orange.fr  
04 79 36 21 13

4 place de la Mairie  
Randens  
73220 Val-d'Arc  
mairie.valdarc73@orange.fr  
04 79 65 28 29

Mairie déléguée  
2 rue de l'Hôtel de Ville  
Aiguebelle  
73220 Val-d'Arc  
mairie.aiguebelle73@wanadoo.fr  
04 79 36 20 25

<http://www.valdarc.fr>

## 17. Groupe scolaire de Randens : avenants

Le Conseil donne son accord pour la signature d'avenants:

- Entreprise EURL Jean-Noel Bugnon pour 8 105.05 € TTC
- Entreprise Euroconfort pour 61 380.92 €

Vote: Pour: 20      Contre: 0      Abstention: 0

## 18. Eclairage public:

Le Conseil décide de couper l'éclairage communal de 23h00 à 5h00 du matin sur l'ensemble de la commune de Val-d 'Arc hormis le centre de Randens et le centre d'Aiguebelle. Une information préalable sera faite à la population pour lui notifier la date de prise d'effet.

Vote: Pour: 20      Contre: 0      Abstention: 0

## 19. Questions diverses:

- Subvention au profit de la vie pour eux (Ehpad Aiguebelle):

Le Conseil décide d'accorder une subvention de 200 €.

- Dossiers façades:

Il y a actuellement 7 dossiers en cours. Le Conseil décide d'accorder une subvention de 1 501.98 € pour le dossier Jacinto.

- Coupes de bois :

Mairie déléguée  
4 place de la Mairie  
Randens  
73220 Val-d'Arc  
mairie.randens@orange.fr  
04 79 36 21 13

4 place de la Mairie  
Randens  
73220 Val-d'Arc  
mairie.valdarc73@orange.fr  
04 79 65 28 29

Mairie déléguée  
2 rue de l'Hôtel de Ville  
Aiguebelle  
73220 Val-d'Arc  
mairie.aiguebelle73@wanadoo.fr  
04 79 36 20 25

<http://www.valdarc.fr>

A la suite de la coupe d'acacias par le Gemapi le long du Nant, l'entreprise Barbier se propose de racheter tout le lot pour 1 500 €. La Commune donne son accord

Vote: Pour: 20      Contre: 0      Abstention: 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35

Fait à Val d'Arc, le 14 mars 2025

Le secrétaire de séance

Denis Richard

Le Maire

Hervé Genon



Mairie déléguée  
4 place de la Mairie  
Randens  
73220 Val-d'Arc  
mairie.randens@orange.fr  
04 79 36 21 13

4 place de la Mairie  
Randens  
73220 Val-d'Arc  
mairie.valdarc73@orange.fr  
04 79 65 28 29

Mairie déléguée  
2 rue de l'Hôtel de Ville  
Aiguebelle  
73220 Val-d'Arc  
mairie.aiguebelle73@wanadoo.fr  
04 79 36 20 25

<http://www.valdarc.fr>